

ACTU NEWS ANTIVIRUS, ANTISPAM, CYBER CRIMINALITÉS

Vista : trop de sécurité tue la sécurité

Page d'accueil / Analyses Vista : trop de sécurité tue la sécurité 25.01.2007 | commenter

Alisa Shevchenko Expert Antivirus, Kaspersky Lab

Windows Vista, le dernier-né de Microsoft, se présente comme un système dont la sécurité a été renforcée. A l'heure où nous écrivons ces lignes, la sortie officielle du nouveau système d'exploitation est prévue pour le 30 janvier 2007 mais la communauté informatique s'est penchée sur la question de la sécurité bien avant la diffusion de la version bêta. Quelles sont exactement les fonctions prévues pour protéger l'utilisateur ? Quelle va être leur efficacité dans le monde réel ? Est-ce vrai que la sortie de Vista marque la fin des antivirus ? Cet article tente d'apporter des réponses à la plupart des questions que se pose la communauté.

On ne peut que se réjouir de l'intérêt porté par l'éditeur du système d'exploitation pour PC numéro un, à la problématique de la sécurité de l'utilisateur. En choisissant Vista, vous optez pour un système dont les développeurs ont joints leurs efforts pour inclure des moyens de protection contre les menaces informatiques et pour lesquels la sécurité continuera d'être une priorité. Toutefois, les fonctions de sécurité intégrées proposées par la version actuelle de Vista ne veulent pas dire pour autant qu'il est possible de faire l'impasse sur des moyens de protection complémentaires (lire sur le même sujet l'article de Natalia Kaspersky intitulé "Une sécurité offerte par Microsoft : en route vers un monde nouveau ?").

.../...

<http://www.viruslist.com/fr/analysis?pubid=200676070>

Copyright : sergey - 2007-08-07 20:44:52
Creative Commons Deed

Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.5

Vous êtes libres :

- * de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public

Selon les conditions suivantes :

Paternité. Vous devez citer le nom de l'auteur original.

Pas d'Utilisation Commerciale. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Pas de Modification. Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.

* A chaque réutilisation ou distribution, vous devez faire apparaître clairement aux autres les conditions contractuelles de mise à disposition de cette création.

* Chacune de ces conditions peut être levée si vous obtenez l'autorisation du titulaire des droits.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage privé du copiste, courtes citations, parodie...)

Ceci est le Résumé Explicatif du Code Juridique (la version intégrale du contrat).

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/>